



La

CGT



N°01 2020

Retour sur la mobilisation historique de décembre

Il faisait beau et les agents des finances publiques n'étaient pas seuls dans les rues de Strasbourg pour combattre le dernier projet gouvernemental **ce jeudi 5 décembre**.

Plus de **10 000** personnes, représentant les salariés du public et du privé, les étudiants, les sans-emploi et les indépendants, ont rejoint la manifestation strasbourgeoise pour dénoncer le projet destructeur qui provoquerait une baisse importante du montant des pensions de la plupart des retraités.

Dans une ambiance festive et revendicative, les manifestants scandaient leur volonté de préserver un système de retraite par répartition et décent pour tous, de solidarité et de partage, au contraire du projet de retraite par points proposé par le gouvernement.

Pour casser la solidarité des manifestants, le gouvernement et ses sbires n'ont pas lésiné sur les mensonges orwelliens éhontés dans les médias : les femmes seraient les grandes gagnantes du système alors qu'elles subiront une baisse de leurs pensions, le nouveau pacte entre générations est fidèle à celui que le Conseil National de Résistance a mis en place alors qu'en réalité il détruit les acquis sociaux, etc.

Aux Finances Publiques, ces propos nous rappellent les fréquents détournements de langage de nos directeurs pour essayer de nous vendre leur mal nommé Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Mais la propagande et la novlangue gouvernementale ne suffisent plus à tromper les citoyens car moins de deux semaines plus tard, pour la quatrième fois depuis le début du mois, les manifestants remettent ça à Strasbourg **le mardi 17 décembre**.

Encore des rues noires de monde (plus de 10 000 manifestants) pour montrer leur opposition à un projet universel de destruction des pensions.

Pour la CGT, ce projet n'est pas acceptable. Surtout lorsqu'aujourd'hui, à l'âge de partir à la retraite, une personne sur deux est sans emploi. Le progrès n'est pas de travailler toujours plus pour gagner moins mais bien de partager le temps de travail et les richesses produites.

Il faut croire que les salariés, en ce début d'année 2020, ont pris de bonnes résolutions de mobilisation : **le mardi 7 janvier** plus de 7 500 manifestants étaient dans les rues de Strasbourg.

Pour la CGT, la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !

Dès maintenant, nous appelons l'ensemble des agents de la DGFIP 67 à se joindre au mouvement de rejet des différents projets de réformes rétrogrades, à se mettre en grève et à participer à la manifestation intersyndicale et unitaire qui aura lieu ce jeudi 16 janvier 2020 à Strasbourg.

RDV pour 14H00, place de la Bourse, au pied du monument.

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION

La CGT détricote à nouveau la fumeuse « lutte contre la fraude » du gouvernement

Alors que notre ministre Darmanin vient d'annoncer récemment sur twitter, dans un souci de transparence, que la France avait inscrit 4 nouveaux pays (Anguilla, les Îles Vierges, les Bahamas et les Seychelles) dans sa liste noire des paradis fiscaux, la Cigogne se demande quelles seront les mesures réellement prises hormis rajouter des noms à une liste déjà bien remplie. Arrêter de supprimer des emplois dans les services fiscaux peut être ?

Pour la CGT, les missions de contrôle au sein de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) sont essentielles au bon fonctionnement de l'Etat et à l'égalité entre citoyens : contrôle sur pièces, lutte contre la fraude fiscale et contrôle de la dépense publique. Loin des réguliers communiqués promotionnels et d'auto-satisfaction mensongers de notre ministre et Directions, la réalité sur le terrain est bien différente et les évolutions actuelles remettant en cause nos missions régaliennes sont très préoccupantes.

Concernant le contrôle des fonds publics

Une des nombreuses missions dévolues à la DGFIP est : « la gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et de santé ». Pour assurer de manière efficace cette mission, il est indispensable que les agents soient en nombre suffisant et qu'ils disposent d'outils leur permettant d'effectuer les contrôles nécessaires en toute indépendance. De même, les contrôles par sondage, comme le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense, doivent voir leur part diminuer au profit du taux de couverture plus important.

Or, depuis de nombreuses années, les suppressions d'emplois, la fermeture de nombreuses trésoreries ont largement amoindri les capacités de contrôle. Pire, avec la volonté de création d'agence comptable, le gouvernement veut supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics en revenant sur le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Il veut également favoriser l'externalisation et la privatisation de pans entiers de missions du secteur public local.

Concernant le contrôle sur pièces dans les SIP :

Les cellules de contrôle CSP qui faisaient partie intégrante des services en contact avec les usagers sont maintenant rattachées au pôle départemental de contrôle. Les SIP sont désormais en effectif réduit pour répondre aux questions fiscales des usagers : où est donc passé la fameuse proximité prônée par la direction ? Notre système fiscal étant essentiellement déclaratif, le principe de l'égalité devant l'impôt impose un pouvoir de contrôles administratifs.

Concernant nos missions de contrôle de la fraude :

Ces dernières années, les réformes et réorganisations ont remis en cause le sens même de contrôle : la baisse des moyens matériels et humains, les réorganisations des services ont entraîné une dégradation sévère et organisée de la mission de contrôle fiscal ! Ainsi, entre 2012 et 2016, les effectifs du contrôle fiscal ont diminué de 11 %, soit une baisse plus que proportionnelle à la baisse globale des effectifs de la DGFIP (- 9%). La baisse concerne également les sommes effectivement encaissées par l'administration fiscale suite à contrôle : ces dernières sont passées de 12,1 milliards en 2017 à 11,6 milliards d'euros en 2018.

Pourquoi le gouvernement organise-t-il la fin de l'administration de contrôle au profit d'une administration de conseil ?

Passons en revue les produits proposés par la propagande macronienne : Garantie fiscale, loi Essoc (pour un Etat au service d'une société de confiance), droit à l'erreur, partenariats. Loin de simplifier la tâche, toutes ces « nouveautés » aboutissent au final à une complexification des procédures, à un alourdissement des tâches matérielles et à une moindre efficacité. Les fondements de l'organisation du contrôle sont donc attaqués à la base. Le Ministre Darmanin a ainsi précisé ses projets sur le contrôle fiscal : mise en place de la police fiscale, meilleur ciblage des contrôles grâce aux techniques de « datamining », transformation des objectifs assignés vers l'accompagnement et le conseil aux entreprises.

Une note DGFIP du 12 juillet 2019 précise les « orientations générales en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux », et recommande de ne plus faire respecter la loi grâce à la notion « de l'esprit de la loi » demandant aux chefs de services de « rogner les griffes » de leurs équipiers et leur donnant toute latitude pour abandonner des montants notifiés, même en cas de plainte de l'administration ou de dénonciation au Procureur de la République !

C'est l'esprit même du contrôle qui est mis à mort. Bref, l'état d'esprit, c'est « vive la fraude ! » Fraudeurs, continuez ! Tout ce que vous risquez, c'est de payer les droits que vous auriez payés sans contrôle, le reste vous sera remis gracieusement...

(tiré d'un article CGT plus large sur les missions de contrôle du ministère paru dans le journal de la fédération des Finances « Ensemble plus forts » n° 49 de septembre 2019)

PES Marchés : rupture du barrage

Le module **PES Marchés** (Protocole d'Echange Standard) de l'applicatif Hélios, annoncé pour l'an dernier, puis prévu pour être déployé dans toutes les bonnes **épiceries** trésoreries le 18 novembre dernier, a finalement pointé le bout de son nez le 25 novembre.

Et horreur : les ordonnateurs, dont les systèmes informatiques sont équipés, ont pu injecter leurs flux Marchés depuis, grosso-modo, octobre 2018.

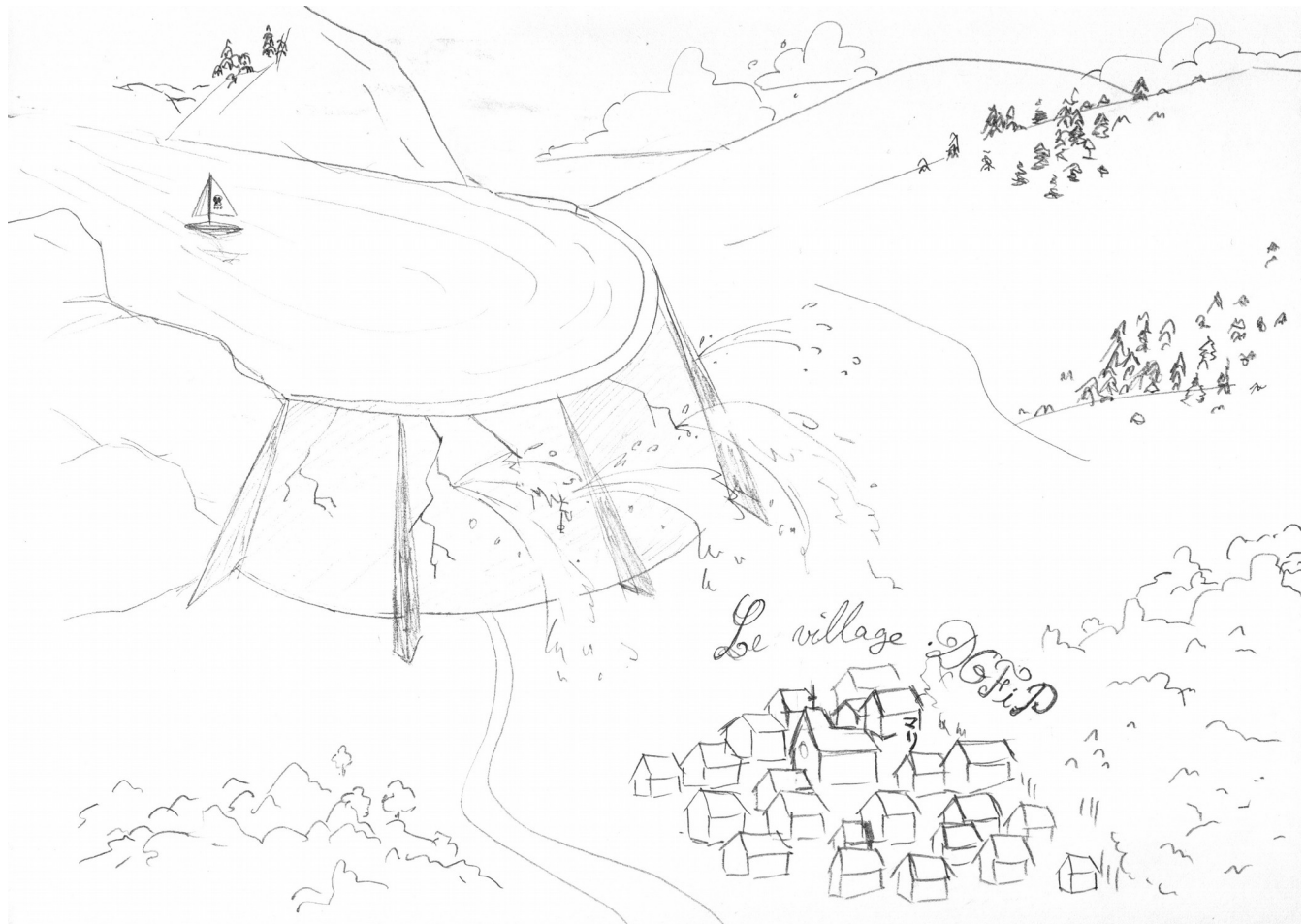
Hélios n'étant pas prêt, ces flux ont été retenus

par un « barrage » technique en attendant la livraison du palier évolutif.

Ce palier arrivé, les vannes du barrage ont été ouvertes et le flot de flux s'est déversé, tel un raz de marée, dans les bannettes Hélios : des centaines d'éléments à traiter, à vérifier, à intégrer puis à rectifier.

Cette fin d'année, en guise de bonnes fêtes, s'est contenté d'offrir de longues et angoissantes journées à nos collègues en trésoreries SPL.

Mais on nous l'assure en haut lieu : tout ira mieux demain ...



Le marché du recouvrement sera bientôt ouvert

Deux techniques quasiment opposées existent pour privatiser une activité publique :

1) dégrader le service rendu à l'usager, pour faire croire que la sphère publique n'est pas capable de gérer le service, auquel cas les entreprises du secteur privé sont présentées comme la panacée.

2) uniformiser les procédures et simplifier le travail à outrance, afin de vider de son sens la compétence des agents publics : aucune spécificité ne justifie alors que le service ne soit pas confié au privé. Il est évidemment fait abstraction de la sécurité des données et de leur confidentialité.

Notre gouvernement, désireux d'innover, a choisi la seconde option concernant le recouvrement des créances publiques, notamment celui de l'impôt et des recettes des collectivités. On pouvait déjà lire dans le rapport « indépendant » CAP 22 publié en début d'année 2018, que le gouvernement, prétextant des économies budgétaires, ne cachait pas ses intentions quant à la privatisation du recouvrement.

Mais les modalités de mise en place de cette privatisation vont encore plus loin que ce que nous pouvions entrevoir. La création de points de contact uniques, engagée à travers le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) est à mettre en perspective avec un ensemble de mesures déjà décidées.

Nous avons déjà une harmonisation de l'accès informatique aux services publics, avec la création du dispositif *France Connect*. Il s'agit d'un accès aux espaces usagers en ligne de plusieurs grandes administrations, comme les impôts, la CAF, la CPAM, etc. et tout ceci avec un seul identifiant et un unique mot de passe. C'est un système similaire aux gestionnaires de mots de passe qui existent sur les navigateurs internet.

Le NRP prévoit également la création de services de gestion comptable, usines de traitement de masse. Rappelons-nous aussi des services facturiers qui sont voués à traiter la majorité des transactions financières de la DGFIP (recettes comme dépenses), dans lesquelles la séparation ordonnateurs/comptables est mise à mal.

Au vu de tous ces indices, il n'est pas farfelu de penser que tous ces regroupements ne vont pas s'arrêter là. Tout converge vers des centres uniques de recouvrement inter-administrations, avec un accès unique pour le contribuable. Vous pourrez payer votre facture d'eau, vos entrées de piscine ainsi que votre impôt sur le revenu au même endroit. Les poursuites des mauvais payeurs se feront par un service unique, une même saisie sur compte bancaire pourra être effectuée à la fois pour un indu d'allocation familiales et un impayé de facture d'hôpital.

Cette analyse est effectivement corroborée par le rapport CAP 22, qui cite dans ses objectifs : « renforcer l'efficacité des organismes en charge du recouvrement afin d'aller progressivement vers un acteur unique du recouvrement dans les sphères fiscale et sociale » (page 85).

Et nous aurons un magnifique package qui pourra être livré clé-en-main à l'entreprise privée proposant la *meilleure* offre, c'est-à-dire la moins chère.

Ne vous inquiétez pas, elle se rémunérera à la fois en facturant des frais au contribuable (c'est déjà le cas des huissiers privés utilisés par le Trésor), et à la fois en exploitant les données personnelles issues des dossiers qui lui sont confiés.

Orientations stratégiques (des sondages...)

Notre ministère n'est jamais à court d'arguments pour justifier du bien-fondé du fameux NRP. J'en veux pour preuve le récent sondage BVA sur la perception du Nouveau Réseau de Proximité, daté d'octobre 2019, qui a été diffusé récemment sur Ulysse national.

On pourrait naïvement penser, sans chercher plus loin, que l'opinion qu'a le public du projet NRP est plutôt bonne au vu du sondage.

Mais les choses ne sont plus tout à fait les mêmes lorsqu'on y regarde de plus près, l'objectivité des questions posées restant pour le moins discutable !

63% des sondés répondent que la possibilité de payer ses impôts auprès d'un buraliste est une bonne initiative.

Les réponses auraient-elles été les mêmes en demandant : « Pensez-vous que supprimer les trésoreries et les paiements auprès des Centres des Finances Publiques pour les remplacer par des buralistes est une bonne idée ? »

Permettez-moi d'en douter...

La pertinence des réponses prête également à sourire, lorsque « par téléphone » est l'une des réponses possibles concernant le moyen préféré d'effectuer sa déclaration de revenus.

Oui, vous avez bien lu, il ne s'agit pas de smartphone mais bien de téléphone !

Je vous laisse imaginer, si bien sûr une telle chose était possible, les conversations lors de la campagne déclarative avec des contribuables dont il est impossible de s'assurer de l'identité et doublé de la qualité pour le moins médiocre (et c'est un euphémisme) de nos lignes téléphoniques...

Non vraiment, rien ne va dans ce sondage très orienté qui au final semble n'avoir qu'un seul but, légitimer le NRP à n'importe quel prix....

Mutations : l'enfumage général

Les mutations sont ouvertes. Cette année, nous passons à une affectation au département puis, au sein de celui-ci, à une affectation locale. Plus de RAN. Mais surtout, plus de CAPL. Alors, certes, il y a oit disant des règles de mutation, même en local. Soyons clairs : il y a des règles mais pas de CAPL pour les contrôler. Autrement dit, vous êtes dorénavant littéralement des

pions, déplacés comme les directeurs le voudront bien.

Vous pouvez écouter une direction qui vous annonce qu'elle apaisera les gens et qu'elle respectera les vœux des agents au mieux. Au mieux des nécessités de service, bien sûr, leur ultime argument pour faire ce qu'ils veulent, sans aucun contrôle. A bon entendeur.

Les caisses de grève

La cigogne entend régulièrement dans les services des questions et des rumeurs sur la ou les caisses de grève des syndicats. La caisse de grève, vieille tradition ouvrière, consiste à soutenir les grévistes dans les luttes longues. Si certains syndicats ont des caisses institutionnalisées, ce n'est pas le cas de la CGT, les militants CGT faisant grève perdent une journée de salaire comme les autres.

Une caisse de grève à vocation nationale et interprofessionnelle a été mise en place par la CGT Info'com, la CGT Goodyear et SUD PTT92. Mise en place lors de la lutte contre les lois El Khomri, elle a été réactive pour l'occasion. Cette caisse est accessible à TOUTE personne respectant les conditions d'attribution, syndiquée ou non. Si ça vous intéresse, c'est par ici : <https://www.caisse-solidarite.fr/>

Et les yeux dans les yeux et la main dans la main

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir, lors du CHSCT du 28 novembre 2019, que les secteurs Est et Ouest du SIP de Strasbourg utilisaient, depuis toujours et sans le savoir, les mêmes méthodes de travail.

C'est en tout cas plus ou moins de cette façon que la Direction a présenté les choses, évoquant deux services très associés, afin de mieux faire passer la fusion à venir.

La réalité est néanmoins bien différente, les deux secteurs et ceci n'étant pas un secret, utilisant des méthodes de travail totalement différentes.

D'un côté un travail au fil de l'eau et de l'autre par portefeuille.

En conséquence et contrairement à ce qu'en pense notre Direction, cette fusion risque de ne pas être aussi simple qu'il n'y paraît....



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRPS Strasbourg, 10 RUE SIMONIS, 67100 Strasbourg

Tél : 03.90.41.20.07